Une allocation « métier en pénurie ou « mobilité interrégionale »

Dans le cadre de la stratégie visant à augmenter le taux d'emploi, le gouvernement fédéral a adopté un arrêté royal prévoyant deux nouveaux incitants pour les chômeurs de longue durée : l'allocation « métier en pénurie » et l'allocation « mobilité interrégionale ». Ces deux allocations qui pourront

chacune être cumulée avec un salaire seront disponibles dès ce mois de **septembre 2022**.

De quoi s'agit-il ?

Les chômeurs bénéficieront du maintien partiel et temporaire de leurs allocations de chômage s'ils reprennent le travail dans un métier en pénurie OU dans une entreprise ou institution située dans une autre région que celle dans laquelle ils ont leur résidence principale, à condition que le contrat de travail pour lequel l'avantage est demandé ait une durée prévue d'au moins 3 mois.

Attention : Il s'agit d'un avantage partiel et temporaire. En effet, le montant journalier des allocations « métier en pénurie » et « mobilité interrégionale » correspond à **25% du montant journalier de l'allocation de chômage** et cette allocation est octroyée durant **une période maximale de 3 mois** (calculée de date à date, à partir du premier jour du contrat de travail pour lequel l'allocation est demandée).

Les deux allocations ne peuvent en aucun cas être cumulées ou utilisées successivement dans le cadre du même contrat de travail. Enfin, l'allocation « métier en pénurie » ne peut être accordée qu'**une seule fois**, pour **un seul contrat de travail** durant l'ensemble de la carrière du travailleur.

Pour allez plus loin : voyez l'Arrêté royal du 22 juin 2022 instaurant une allocation supplémentaire pour les chômeurs de longue durée qui reprennent le travail dans une autre région ou dans un métier en pénurie.

Lancement du mois du qualifiant mai 2022. L'occasion de mettre en lumière la diversité des écoles secondaires qualifiantes et des CEFA.

Toutes les écoles secondaires qualifiantes et CEFA de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont mis à l'honneur durant le mois de mai.

Cet évènement permet à tout élève et parent de découvrir les filières possibles du qualifiant à Bruxelles, dans le Brabant Wallon, le Hainaut, le Luxembourg, à Huy-Waremme, Liège, Verviers ou en Wallonie Picarde.

L'objectif est d'apporter une plus grande visibilité à l'enseignement technique et professionnel dispensé dans ces différentes zones.

Les filières qualifiantes regroupent les 10 secteurs suivants :

- Agronomie
- Arts appliqués
- Construction
- Hôtellerie et alimentation
- Beaux-Arts
- Sciences appliquées
- Habillement et textile
- Industrie
- Économie
- Services aux personnes

Pour plus d'infos, consultez le site de l'évènement : https://lemoisduqualifiant.be

Et leur page Facebook : https://www.facebook.com/LeMoisDuQualifiant/

- Thématiques

Abonnement de la Stib à 12€ maximum pour les moins de 24 ans

A partir du 1er février 2022, les bruxellois de 18 à 24 ans qui ne sont plus étudiants bénéficieront également d'un abonnement de la Stib à seulement 12 euros par an.

- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

Qui sommes-nous?

Infor Jeunes est un centre bruxellois francophone d'information des jeunes.
Créé en 1980, INFOR JEUNES – Centre d'Accueil et d'information Jeunesse asbl – est un service bruxellois d'information couvrant un ensemble de domaines intéressant les jeunes au sens large : les droits des jeunes, les études/formations, les métiers/professions, le travail/chômage, la citoyenneté, les droits des étrangers, la santé, les drogues, le logement, la qualité de la vie (environnement, urbanisme, transports, consommation), la mobilité internationale, les sports, la culture, les vacances, la vie familiale et affective.

Nos services spécifiques

- **Service Job/Emploi :** Offres et demandes de jobs étudiants et d'emploi, législation sociale, aide à la rédaction de C.V. et de lettre de motivation…).
- **Service Kot/Logement :** Informations sur la législation, offres de location de kots étudiants, dans Bruxelles, adresses de référence)
- **Espace informatique** : Ordinateurs à disposition pour encoder un curriculum vitae, une lettre, un travail scolaire, accès Internet.

Notre permanence Chaussée de Louvain

- **Informations socio-juridiques** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Service Job-Emploi** : du lundi au vendredi de 15 à 17 heures
- **Service Kot/Logement** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Espace informatique** : du lundi au vendredi de 13 à 18 heures
- **Adresse** : Chaussée de Louvain, 339 (à hauteur de la Place Dailly) 1030 Bruxelles
- **Tél.** : 02/733.11.93
- **Pour venir chez nous** : bus 28, 29, 56, 61, 64 à Dailly – trams 7, 25; bus 63; SNCB 26 à Meiser

Notre permanence Information Jeunesse Nord-Ouest de Bruxelles

- **Adresse** : Chaussée de Wemmel, 100 à 1090 Jette
- **Tél.** : 02/422.31.29
- **Pour venir chez nous** : Tram 9 (arrêt Bruxellois) – Tram 19 et Bus 53 (arrêt Miroir) – Train : Gare de Jette

Notre permanence au Point d'information jeunesse/PIF Anderlecht

- **Informations socio-juridiques** : Jeudi de 13h30 à 17h

- **Adresse** : Point d'information jeunesse/PIF Anderlecht Rue Rossini, 16 à 1070 Anderlecht
- **Pour venir chez nous** : Tram 81 – Arrêt Conseil, Métro ligne 2 et 6 – Arrêt Clémenceau, Bus 46 – Arrêt Clémenceau, Train : Gare de Bruxelles-Midi

Si vous ne pouvez venir à notre permanence ou nous contacter par téléphone et que vous cherchez un renseignement, l'E-mail est à votre disposition : inforjeunes@jeminforme.be

D'autres informations utiles

L'accès aux informations et aux services d'Infor Jeunes se font dans l'anonymat, le respect de la vie privée, et gratuitement.
Seules les informations utiles pour une réponse fiable sont demandées, et elles ne sont pas utilisées à d'autres fins.

Le **RGPD (Règlement général sur la protection des données)**, d'application depuis le 25 mai 2018, protège vos données personnelles, c'est-à-dire toutes les informations qui permettent de vous identifier (nom, prénom, adresse…).
Cette protection est un règlement européen qui s'applique aussi bien à ce qui est en ligne mais aussi à tout ce que vous remplissez comme données personnelles dans un formulaire par exemple.
En vous inscrivant au Service job d'Infor Jeunes ou en participant à l'un de nos ateliers ou stages, nous vous garantissons le respect de vos données.
Infor Jeunes n'utilise vos données que dans le cadre de son travail anonyme et gratuit, certains services (Service, Job, inscription à des ateliers, stages ou activités) nécessitant néanmoins que nous soyons en possession de données telles que votre nom-prénom, adresse, tél. ou GSM, email.
Nous n'utilisons pas ces données dans un cadre commercial et ne les fournissons pas à des tiers.
Vous avez le droit de consulter vos données en notre

possession, et le cas échéant de les faire supprimer de nos fichiers informatiques ou papier.
Comme de tout autre fichier, par ailleurs.

Les services payants (impression) sont clairement indiqués sur le site et à notre permanence.

Les informations contenues sur ce site souffrent parfois d'un certain décalage entre le moment de leur édition et le moment où une nouvelle version ou des corrections nous parviennent et sont effectuées.
Il est donc important que vous vérifiez leur actualité, notamment en nous contactant par Email, téléphone, courrier ou à notre permanence, mais aussi en vous adressant directement aux services publics ou privés adéquats.
Nous contrôlons nos sources dans la mesure de nos moyens, mais nous ne pouvons pas être tenus pour responsables de toute utilisation extérieure, notamment des liens que nous mettons à la disposition de nos visiteurs.

Notre information ne peut pas être utilisée sans mention de la source et notre autorisation. Son utilisation par des tiers, sans notre accord, n'engage pas notre responsabilité quel que soit le but recherché.

Notre association est reconnue et soutenue par:
– la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du Décret Centres de Jeunes du 20 juillet 2000 modifié le 2/08/2013
– le Service public francophone bruxellois – Commission Communautaire Française – secteur Jeunesse et Décret de Cohésion Sociale 2016-2020
– ACTIRIS
dont vous trouverez les logos et liens sur notre » page d'accueil « .

Résultats des élections 2019

En vue des élections fédérales, régionales et européennes de 2019, le Service public fédéral « Intérieur » a créé le site https://elections2019.belgium.be/fr/ qui permet à chaque citoyen de prendre connaissance en direct, sous forme chiffrée et graphique des résultats des élections de ce dimanche.

Chambre

Cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=CK donne la répartition des sièges pour le parlement et les résultats canton par canton.

Parlement européen

La répartition des sièges au parlement européen peut être consultée sur cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=EU.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=BR donne une vue d'ensemble des résultats dans tous les cantons, avec un lien direct vers ceux-ci.

Parlement wallon

Les résultats pour le parlement Wallon sont accessibles sur cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=WL.

Parlement de la Communauté germanophone

Concernant le parlement de la Communauté germanophone, les résultats peuvent être consultés sur cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=DE.

Parlement flamand

Les résultats qui concernent le parlement flamand sont consultables sur cette page https://elections2019.belgium.be/fr/election?el=VL.

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES